

Carottes et Radis de France



Association Carottes et Radis de France : UNE RECONNAISSANCE ÉLARGIE POUR UNE FILIÈRE RENFORCÉE



© Primedia France agence Poulet et Malo



Les producteurs français de radis ont rejoint l'AOP Carottes de France créée en 2009 qui devient l'Association Carottes et Radis de France (ACRF). Cette extension de reconnaissance au produit radis a été reconnue par l'arrêté du 18 décembre dernier, publié par Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Une étape phare pour les deux cultures qui souhaitent capitaliser sur leurs multiples synergies et sur une dynamique partagée, afin de renforcer leur structuration à l'échelle nationale.

Carottes et radis réunis au sein d'une même AOPn

Né de la volonté des producteurs de radis de se structurer au niveau national et de bénéficier de l'expertise déjà éprouvée de Carottes de France, le projet s'est naturellement orienté vers une démarche collective. Compte tenu des fortes synergies entre les deux produits, cette réflexion a conduit à la création d'une AOP commune : l'AOP Carottes et Radis de France.

L'AOP nationale Carottes et Radis de France compte 11 adhérents au 1er janvier 2026 : 5 pour la section radis et 8 pour la section carottes, sachant que deux d'entre eux représentent à la fois des producteurs de carottes et de radis.

L'ACRF EN UN CLIN D'ŒIL

11 adhérents au total

8
pour la
section
carottes

5
pour la
section
radis

soit 191 producteurs

AGRIAL, AGRISUD, ALTUS,
ARTERRIS, GPLM, PRIMEALE FRANCE,
SYNDICAT DES PRODUCTEURS
DE CRÉANCES, VITAPRIM

soit 41 producteurs

AGRIAL, FLEURON D'ANJOU,
NANTEUROP, OCÉANE,
VITAPRIM



La gouvernance

Christian Letierce, VITAPRIM
président

Bernard Guillard, AGRIAL
vice-président

Charles Jannin, NANTEUROP
vice-président

L'équipe

Astrid Etèvenaux
directrice

Émilie Casteil
responsable des dossiers techniques

Pauline Bouillard
assistante technique et administrative



La production au national



Production nationale de carottes

(marché du frais) :
392 688 tonnes pour 10 271 hectares*
AOP carottes : 5 000 hectares

Principaux bassins : Nouvelle Aquitaine,
Normandie, Bretagne



Production nationale de radis :

45 864 tonnes pour 3 540 hectares*
AOP radis : 1 700 hectares

Principaux bassins : Pays de la Loire,
Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire

De nombreuses synergies et des objectifs communs

Si les filières carottes et radis diffèrent en termes de zones géographiques ou encore de volumes de production, elles partagent cependant de nombreux points communs.

La carotte et le radis présentent **un grand nombre de caractéristiques agronomiques et économiques similaires**, de la culture à la valorisation en point de vente en passant par la récolte et les étapes de conditionnement en station.

L'AOP commune a vocation à **mutualiser les outils de suivi et d'analyse**, notamment en matière de connaissance de l'offre et de performances des filières, tout en respectant l'organisation propre à chaque production. Cette approche a pour objectif de **renforcer le pilotage collectif et la structuration de l'offre**.

L'intégration du radis au sein de l'AOP répond à une volonté de mutualisation des compétences et de renforcement économique au service de la pérennité des structures. Ce rapprochement bénéficie à la fois aux opérateurs du radis, de la carotte et, plus largement, à l'ensemble de la filière fruits et légumes.

Christian Letierce,
VITAPRIM, président de l'ACRF

Très motivés, nous souhaitons structurer collectivement la production nationale de radis en nous appuyant sur l'expertise de Carottes de France, afin de faire de l'AOP élargie l'interlocuteur de référence d'une filière qui souffrait jusqu'ici de cohésion et de représentation.

Charles Jannin, NANTEUROP,
vice-président de l'ACRF pour le produit radis

